



MAIRIE D'ESCAUTPONT

Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Anzin

OBJET :

PERSONNEL
COMMUNAL

CREATION :

- D'UN POSTE
D'ADJOINT
ADMINISTRATIF
TERRITORIAL A TEMPS
COMPLET
- D'UN POSTE
D'ADJOINT
ADMINISTRATIF
TERRITORIAL A TEMPS
NON COMPLET

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Date de la convocation
Le 14 octobre 2023

Nombre de conseillers en
exercice : 27

Délibération rendue exécutoire
transmise en Sous-Préfecture le
07 novembre 2023
publiée ou notifiée le
08 novembre 2023
Document certifié conforme,
Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ESCAUTPONT

Séance ordinaire du 21 OCTOBRE 2023

L'An Deux Mille Vingt Trois, le Vingt et Un octobre à neuf heures, le Conseil Municipal d'ESCAUTPONT s'est réuni Hôtel de Ville – Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE, Maire, à la suite d'une convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation est restée affichée par voie dématérialisée sur le site internet de la Commune, conformément à la loi.

Etaient présents : Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE, M. Raphaël KRUSZYNSKI, Mme Christine PLUMECOCQ-FIQUET, Mme Evelyne LEGRAND-DUFRESNOY, M. Patrick LATOUCHE, Mme Catherine ROLY-EL HIBA, Mme Nathalie DELHAYE-REVEL M. Michel RENARD, M. Jean-Luc BULENS, Mme Sylviane DEBOSZ, M. Daniel HERLAUD, M. Didier MARMIGNON, Mme Corinne WISNIEWSKI-BRICOUT, Mme Monique PASSET, Mme Sandrine PONCHANT-CODET, M. Benjamin LECLERCQ, M. Cédric LATOUCHE,

Excusés : M. Jean-Luc FRERE (pouvoir à Mme Monique PASSET), M. Jean-Claude LIETARD (pouvoir à Mme Evelyne LEGRAND-DUFRESNOY), Mme Annie NOTELET (pouvoir à M. Raphaël KRUSZYNSKI), Mme Corinne RIBEAUCOUP-CROHEM (pouvoir à Mme Christine PLUMECOCQ-FIQUET), M. Romuald CHANTREL (pouvoir à M. Patrick LATOUCHE), Mme Virginie BERNUS (pouvoir à Mme Sylviane DEBOSZ)

Absents : Mme Patricia DURIEUX, M. Benamar TOUATI, Mme Tiffanie SURIA, Mme Aline LANGA.

Secrétaires de séances : Mmes Catherine ROLY-EL HIBA et Nathalie DELHAYE-REVEL.

Madame le Maire donne lecture du cadre juridico-administratif :

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L. 313-1 ;

Elle indique à l'Assemblée que conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, susvisé les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Madame le Maire précise qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Afin d'assurer les missions suivantes de chargé(e) de la Gestion administrative du personnel et Agent d'Accueil et de renseignements, elle informe l'Assemblée de la nécessité de créer deux (2) postes d'Adjoint Administratif Territorial.

Subséquent, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de :

- *Créer :*
 - *1 poste d'Adjoint Administratif Territorial, à temps complet.*
 - *1 poste d'Adjoint Administratif Territorial, à temps non complet pour une quotité hebdomadaire de 25 heures.*
- *Modifier le tableau des effectifs de la Collectivité.*

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

OUI L'EXPOSE DE MADAME LE MAIRE ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

A L'UNANIMITE ;

AUTORISE Madame le Maire :

- *A CREER :*
 - *1 poste d'Adjoint Administratif Territorial, à temps complet.*
 - *1 poste d'Adjoint Administratif Territorial, à temps non complet.*

VALIDE le nouveau tableau des effectifs du personnel communal, tel que repris ci-dessous.

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

GRADES OU EMPLOIS	CATÉGORIES	<u>AVANT</u> <u>MISE À JOUR</u> NOMBRES DE POSTES		<u>APRÈS</u> <u>MISE À JOUR</u> NOMBRES DE POSTES	
		Ouverts	Pourvus	Ouverts	Pourvus
EMPLOIS FONCTIONNELS					
Directeur Général des Services	A	1	1	1	1
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché Principal	A	1	1	1	1
Attaché	A	1	0	1	0
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	B	2	1	2	1
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	B	1	0	1	0
Rédacteur	B	1	0	1	0
Adjoint Administratif Territorial Principal de 1 ^{ère} classe	C	1	0	1	0
Adjoint Administratif Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	C	7	7	7	7
Adjoint Administratif Territorial	C	3	2	4.5	2
FILIERE TECHNIQUE					
Agent de Maîtrise Principal Territorial	C	1	1	1	1
Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	C	4	2	4	2
Adjoint Technique Territorial	C	12	10	12	10
FILIERE MEDICO-SOCIALE					
Educateur de Jeunes Enfants	A	1	1	1	1
Auxiliaire de Puériculture de classe normale	B	1	1	1	1
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	C	2	2	2	2

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



J. LAGRANDE-DELHAYE.

Les secrétaires de séance :

C. ROLY-EL HIBA

N. DELHAYE-REVEL